

## PROGRAMME DE FORMATION

# FORMATION 125



Cette formation permet la conduite de motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

Celle-ci est réservée aux titulaires du permis de conduire de catégorie B depuis plus de 2 ans.

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

## Objectifs pédagogiques :

### Caractéristiques :

---

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de conduire des motocyclettes légères et des véhicules L5e.

---

<b>Véhicule utilisé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e</li></ul>
<b>Enseignement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>•La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité.</li><li>•Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.</li></ul>



# YACK CONDUITE CLUB



Brochure editée par

